A propos des surfaces notifiées sur le relevé parcellaire 6210 :

Les géomètres de la Brigade Nationale d'Intervention Cadastrale (BNIC) de Dijon, ont refait partiellement le plan cadastral de la commune de LES ROUSSES. Sur les zones touchées par le remaniement, ils ont effectué parcelle par parcelle des relevés topographiques de précision. Ainsi toutes les limites identifiables ont été parcourues et relevées.

Chaque propriétaire a reçu un relevé parcellaire composé de 2 feuillets : un feuillet à conserver et un feuillet à retourner au service. Les 2 feuillets comportent :

- Les références cadastrales des parcelles avant et après l'opération.
- La surface cadastrale des nouvelles parcelles cadastrales.

Cette surface calculée numériquement est issue des limites relevées sur le terrain.

La surface notée dans les titres de propriété est moins précise. Elle résulte d'un calcul graphique réalisé au moment de l'établissement du plan cadastral ancien avant remaniement.

En cas d'arpentage réalisé par un géomètre expert, la surface ancienne d'arpentage est reprise.